

Entendu que nous, les Elus des Collectivités territoriales haïtiennes, étions représentés à la *Conférence internationale des villes et régions du monde pour Haïti* organisée par le gouvernement français le 23 mars 2010 en Martinique ;

Entendu que nos travaux en ateliers et séances plénières ont fait état des besoins spécifiques de nos collectivités territoriales et des enjeux auxquels nous faisons face dans la reconstruction et la refondation de notre pays ;

Entendu que plusieurs représentants de villes, de collectivités locales, et d'associations nationales et intercommunales de gouvernements locaux du monde entier étaient aussi présents à cette conférence et qu'ils nous ont exprimé clairement leur engagement à nous accompagner dans la reconstruction et la refondation de notre pays ;

Entendu que la conférence de la Martinique était préparatoire à la réunion que le gouvernement haïtien, les pays donateurs et les organisations internationales tiendront aux Nations Unies à New York le 31 mars prochain, afin d'adopter et de financer un plan stratégique de développement pour Haïti.

J'ai donc l'honneur de vous transmettre à cette auguste assemblée le message suivant des Sept Mille Elus locaux et municipaux haïtiens :

1. Les collectivités territoriales haïtiennes sont des acteurs de premier plan dans la reconstruction de notre pays qui doivent se faire à partir des territoires. Le plan stratégique de développement pour Haïti qui sera donc adopté à New York doit inclure un volet spécifique de support à la gouvernance locale haïtienne.
2. La coopération décentralisée, organisée par des associations nationales des pays donateurs et concertées internationalement par la plate-forme Cités et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) est un outil essentiel pour soutenir techniquement les collectivités territoriales haïtiennes dans leurs efforts de reconstruction. Le plan stratégique de développement pour Haïti qui sera adopté à New York doit reconnaître la coopération décentralisée comme un mécanisme important d'appui à la reconstruction d'Haïti.
3. Pour réussir la mise en action des collectivités territoriales haïtiennes dans la reconstruction de notre pays et la coopération décentralisée, un important dispositif financier doit être mis en œuvre. Le plan stratégique de développement pour Haïti qui sera adopté à New York doit en conséquence comporter une ligne de financement spécifique dédiée aux collectivités territoriales haïtiennes et à la coopération décentralisée. Les pays donateurs doivent également inclure un support financier à la gouvernance locale et à la coopération décentralisée dans leurs orientations officielles d'aide bilatérale pour Haïti ;

4. Enfin, il est urgent que tous les acteurs impliqués dans ce vaste chantier de refondation d'Haïti, particulièrement les nationaux, comprennent qu'ils doivent respecter les mécanismes constitutionnels prévus pour la gouvernance et l'alternance politique afin de protéger la stabilité politique et garantir la cohésion sociale indispensable au développement et au progrès ; L'heure est au renforcement de toutes nos institutions politiques, économiques et sociales.

Préparé et présenté par la Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH)